

ZAC PÔLE D'ACTIVITÉS DU CHAROLAIS



CRACL AU 31/12/2022

I. SITUATION ADMINISTRATIVE

L'aménagement de la ZAC dite Espace d'Activités de MOLAIZE a été confié par la Communauté de Communes du Canton de CHAROLLES à la SEMA par Convention de Concession d'Aménagement en date du 16 juin 2008, validée par délibération du conseil communautaire en date du 29 mai 2008, et reçue en sous-préfecture de CHAROLLES le 3 juin 2008.

Sa durée a été fixée à 12 ans, soit un achèvement initial fixé au 16 juin 2020. Par délibération du 18 décembre 2017, la communauté de communes du Grand Charolais a décidé de prolonger la concession d'aménagement avec la SEMA **jusqu'au 31 décembre 2024**.

Au cours de sa séance du 19 juin 2008, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de CHAROLLES a approuvé le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de cette ZAC, créée par délibération du conseil communautaire en date du 13 septembre 2007, et ce au terme des études préalables pilotées par la SEMA dans le cadre de sa convention de mandat conclue le 21 août 2006, suite à la délibération du conseil communautaire en date du 31 mars 2006.

Un avenant n°1 à la convention de concession d'aménagement a été signé le 2 juillet 2014 pour acter la nouvelle dénomination de la Communauté de Communes.

Un avenant n°2 de transfert de la concession d'aménagement au profit de la nouvelle Communauté de Communes du Grand Charolais, qui se substitue à la Communauté de Communes du Charolais, a été validé le 5 décembre 2017. Cet avenant que conformément au CRACL du 31 décembre 2016, une participation d'équilibre de 70 000 € est demandée.

Un avenant n°3 de prorogation de la concession pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 a été validé le 30 juillet 2019.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

1) Foncier réalisé

Au 31 décembre 2022, la SEMA a acquis :

- 1- de la Communauté de Communes du Canton de CHAROLLES, par acte notarié en date du 30 octobre 2008 en l'étude de M^oKADI, notaire à CHAROLLES, la totalité des terrains dont elle était propriétaire dans le périmètre de la ZAC, soit une superficie de 143 192 m², moyennant le prix global de 215 000 €.

- 2- des consorts CLÉMENT le secteur au sud de la RD 17 (ex RN 79) appartenant, d'une superficie de 28 562 m² par acte d'échange en date du 9 novembre 2009 en l'étude de M^oKADI, notaire à CHAROLLES. Le même jour, un autre échange a eu lieu. Il s'agissait des terrains acquis par la SEMA auprès des consorts DUPONT (après validation par la Communauté de Communes qui en avait convenu ainsi avec les consorts DUPONT) d'une superficie de 122 187 m², pour la somme de 80 376,80 € incluant l'indemnité d'exploitant réglée à M. CHEMY. Cet échange a eu lieu moyennant une soulte de 8 500 € réglée aux consorts CLÉMENT.
- 3- Un terrain de 1 874 m² appartenant à Mme BIDAUT moyennant le prix unitaire de 1,50 €/m². par acte en date du 23 février 2012 en l'étude de M^oKADI.
- 4- Une partie des terrains appartenant à l'état constituant l'ancienne emprise de la RN 79 soit 35 222 m² par acte notarié auprès de M^o KADI d'avril 2012 et ce au prix unitaire de 1,22 €/m². Dans l'attente du statut de la RCEA dans sa configuration future, l'État a souhaité conserver la propriété des délaissés le long de la RCEA soit 14 941 m² et du terrain dont l'État a obtenu la propriété dans le cadre de l'opération de remembrement du site, pour environ 1 500 m², hors périmètre de la ZAC, au nord de la RCEA, là où la SEMA a réalisé la nouvelle mare pour le transfert des batraciens dont il est fait mention au paragraphe « environnement » ci-après.
- 5- Un chemin communal propriété de la commune de VENDENESSE LES CHAROLLES pour une superficie de 355 m² à l'euro symbolique par acte notarié du 23 février 2012 auprès de M^o KADI.
- 6- Les terrains du GECSEL soit 10 950 m² moyennant le prix de 40 000 € par acte en date du 25 octobre 2012 en l'étude de M^oKADI.
- 7- Une parcelle de 19 m² cadastrée A 634 auprès de la commune de VENDENESSE LES CHAROLLES en bordure de la RCEA, moyennant l'euro symbolique par acte en date du 30 avril 2014 en l'étude de M^oKADI
- 8- Les parcelles de l'État cadastrées A 431, 449, 451, 461, 464, 469, 471, 668, 670, 672, 681, 683, 685, 687, 707, 709, 711, 712, 714, 715, 716, 718, 719, I 397 pour une surface totale de 4 853 m² moyennant le prix de 5 920,66 € par acte notarié en date du 8 octobre 2020.
- 9- La SEMA a cédé à l'€ symbolique les parcelles du giratoire de la RD 17, situé à l'entrée de la ZAC, en venant de Vendenesse-les-Charolles.

2) Foncier à réaliser

Les démarches sont actuellement en cours pour finaliser l'acquisition d'une parcelle de terrain de 250 m² cadastrée A 771 (ex-chemin) auprès de la commune de VENDENESSE LES CHAROLLES moyennant l'euro symbolique.
L'acte devrait être signé courant 2023.

Il faut préciser également qu'est actuellement en cours un échange de terrain avec le Département lié à la réalisation du giratoire sur la RD 17. Là aussi, **la régularisation devrait intervenir courant 2023.**

Enfin il restera à réaliser le transfert du foncier emprise de la voie interne de la ZAC dans le Domaine Public de la Communauté de Communes. Les documents cadastraux sont faits. L'objectif est de régulariser ce transfert en 2023.

Le détail des acquisitions réalisées par la SEMA est donné dans le tableau "Etat des acquisitions".

2) Urbanisme

La partie de la ZAC sise sur le territoire de la commune de CHAROLLES est classée en secteur AUX1 du PLU révisé et validé le 14 avril 2008.

La partie sur la commune de VENDENESSE-LES-CHAROLLES est régie par la carte communale de cette commune validée par le Conseil municipal fin octobre 2008 et par les dispositions visant à lever les contraintes liées à l'article L 111.14 du Code de l'Urbanisme (Amendement DUPONT), afin de réduire les marges de recul d'implantation des constructions le long de la RCEA et de la RD 17 (ex RN 79).

3) Archéologie préventive

Conformément à la législation en vigueur relativement à l'archéologie préventive, la SEMA a saisi la DRAC le 26 août 2008 par transmission du dossier de réalisation.

Par courrier en date du 30 septembre 2008, Mr le préfet de Région a décidé de ne pas donner lieu à prescription d'un diagnostic archéologique.

L'ensemble du périmètre de la ZAC est donc ainsi libre de toute contrainte archéologique.

4) Environnement

La SEMA a sollicité le 15 septembre 2008 la DDAF en lui transmettant le dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à 214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau).

Après validation du conseil communautaire en date du 9 octobre 2008, enquête publique du 12 au 27 novembre 2008, et avis favorable du Commissaire Enquêteur moyennant le déplacement de l'emplacement prévu pour la mare de substitution en vue de la sauvegarde des batraciens existants sur le site, le dossier a été présenté avec avis favorable au Conseil Départemental de l'Environnement des risques sanitaires et technologiques du 12 mars 2009.

Par arrêté 09-01377 en date du 1^{er} avril 2009 Mr le Préfet de Saône et Loire a autorisé la réalisation de la ZAC au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement (Loi sur l'eau).

Suite à l'instruction des dossiers administratifs à la DREAL suite à la demande d'autorisation déposé par Sage Environnement au titre des articles L. 411-1 et 411-2 du Code de l'Environnement, la SEMA n'a procédé qu'en 2011 à la création de la mare de substitution à son nouvel emplacement pour assurer le transfert des batraciens (espèces menacées) découverts sur le site lors de l'étude d'impact. Ce transfert a eu lieu effectivement en septembre 2011.

5) Viabilité

Au 31/12/22, la SEMA a réalisé :

1- La 1^{ère} tranche des travaux de viabilité interne destinée à assurer la desserte des terrains vendus à la société des Bois Durables de Bourgogne (BDB) et à la SCI THIBAP (SIBON Paysage) soit un investissement global d'environ 616 k€ TTC, ainsi que les travaux d'aménagements paysagers de ce secteur soit environ 106 k€ TTC.

2- Les travaux de création de plateformes sur le terrain directement contigu à l'est des Bois Durables de Bourgogne pour un montant d'environ 205 k€ TTC.

3- La 2^{ème} tranche des travaux de réalisation de la voie interne de la ZAC ainsi que la mise en propreté des parcelles sises de part et d'autre de cette voie pour donner à la ZAC un aspect plus « attractif » depuis la RCEA. Ces travaux qui représentent un investissement de l'ordre de 1 260 k€ TTC à terme sont réalisés à hauteur de 1250 k€ au 31/12/18. Les travaux de 2018 ont permis d'assurer la desserte des terrains commercialisés. Les finitions ne seront engagées qu'en fonction de la commercialisation. Les plantations d'alignement le long de cette nouvelle voie ont été réalisées ainsi que l'éclairage public soit un investissement d'environ 250 k€ TTC.

4- Le giratoire sur la RD 17 dont l'aménagement paysagé et l'éclairage public, ainsi que l'aménagement des abords de la RD 17 au droit du parking THEVENIN DUCROT soit un investissement de l'ordre de 275 k€ TTC.

5- La viabilisation des terrains vendus à l'entreprise THIVENT, incluant l'accès et les réseaux.

6- L'extension du réseau électrique par Enedis pour l'antenne Orange et Thivent.

7- La réalisation de la voie Est pour un montant de l'ordre de 420 K€ TTC.

Soit une dépense globale de l'ordre de 4 205 K€ HT.

6) Commercialisation

6.1 Les cessions réalisées

Au 31/12/22, la SEMA a vendu :

- 1- Un terrain (7) de 9 847 m² à la société des Bois Durables de Bourgogne par acte signé le 31 octobre 2008 en l'étude de M^oKADI au prix de 215 280 € TTC soit un prix unitaire de 18 € HT/m².
- 2- Un terrain (12) de 5 000 m² à la société SIVIGNON pour installation d'une centrale à béton par acte signé le 22 mars 2012 en l'étude de M^oKADI, au prix unitaire de 17 € HT/m². Cette vente a été assortie d'un droit de préférence à la société SIVIGNON pour l'acquisition d'un terrain de 10 000 m² directement contigu.
- 3- Un terrain (20) de 2 300 m² à Mr Emmanuel TERRIER directement contigu à l'ouest à son actuelle propriété, vendu en l'état par acte signé le 6 juin 2012 en l'étude de M^oKADI, au prix unitaire de 2 €/m².
- 4- Un terrain (18) de 4 796 m² le long de la RD 17 à la SCI THIBAP (enseigne SIBON) au prix unitaire de 17 € HT/m². La vente a été régularisée le 12 mars 2013 en l'étude de M^oKADI. Cette vente comporte une clause de droit de préférence pour l'acquisition du terrain directement contigu (19) à l'est pour une superficie d'environ 5 120 m².
- 5- Un terrain (16) de 5 964 m² à la société THÉVENIN DUCROT (AVIA) pour la réalisation d'un parking sécurisé pour Poids Lourds. La vente a été régularisée le 20 juin 2014 en l'étude de M^oKADI. La SEMA a eu une mission d'AMO pour la réalisation du parking avec le concours d'INGEPRO.
- 6- Un terrain (3) de 3 000 m² à la SCI FLAURELY (Métallerie CORTIER) pour transfert de cette société antérieurement implantée à DOMPIERRE-LES-ORMES et PARAY-LE-MONIAL. La vente a été régularisée le 17 septembre 2014 en l'étude de M^oKADI.

- 7- Un terrain (22) de 9 000 m² à la société THIVENT pour stockage de matériaux, par acte notarié signé le 29 juillet 2015 en l'étude de M^oKADI.
- 8- Un terrain (15) de 7 000 m² à la SCI des Vétérinaires de CHAROLLES pour transfert de la clinique de CHAROLLES. L'acte a été régularisé le 6 décembre 2016.
- 9- Un terrain (24) de 5 000 m² à la Communauté de Communes du Charolais pour la réalisation d'un hôtel d'entreprises. L'acte a été régularisé le 19 septembre 2016.
- 10-Un terrain (5) à la Sté Barnaud de 10 000m² pour la construction d'un bâtiment à usage de transport et logistique.
- 11-Un terrain (12) à la SARL Bernard DELAYE de 5 000m² pour la construction d'une centrale à Béton
- 12-A l'entreprise THIVENT un second terrain (23) contigu au premier d'une superficie de 9 994 m² avec un paiement échelonné sur 2 exercices.
- 13-Au ministère de la transition écologique un terrain de 1 318 m² pour réaliser une aire de service
- 14-L'entreprise Orange a signé un bail en avril 2019 pour implanter l'antenne de téléphonie mobile.
- 15-A l'entreprise Guillaume Vallot un terrain de 2 500 m² pour la construction de son bâtiment d'activité plâtrerie-peinture.
- 16-A l'entreprise la Boutique du Bois un terrain de 33 955 m² pour la construction d'un bâtiment de fabrication d'objet en bois.
- 17-Au Département de Saône et Loire un terrain de 2 002 m² à l'€ symbolique : il s'agit de rétrocession de parcelles qui constitue un giratoire sur la route Départementale à l'intérieur du périmètre de la ZAC.
- 18-A l'entreprise Bois Durable de Bourgogne un terrain de 10 000 m² pour la construction d'un bâtiment de production d'objets en bois.

6.2 [Les négociations en cours](#)

- 1. La SEMA a signé un compromis avec une entreprise souhaitant installer ses bureaux sur un terrain de 2 500 m².**
- 2. La SEMA est en contact avec une entreprise implantée sur la zone qui cherche à s'agrandir sur un terrain de 2500 m².**

- 3. La SEMA est en contact avec une entreprise souhaitant implanter un hôtel et un restaurant sur un terrain d'environ 6 000 m².**
- 4. La SEMA est en contact avec une entreprise de conditionnement de produits viticoles par un terrain d'environ 5 000 m².**

6.3 Les cessions restant à réaliser

Il reste à commercialiser environ 63 465 m² hors cessions en cours.

Le prix de cession est fixé à partir de 25 €/m².

III. FINANCEMENT

1) Emprunts

Fin mars 2009, la SEMA a mobilisé, avec la garantie de la Communauté de Communes (Conseil Communautaire du 12 mars 2009), un prêt de 800 k€ amortissable sur une durée de 8 ans auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté. Ce prêt a été contracté au taux de l'EURIBOR 3 mois plus marge de 0,95 point, soit un taux compris entre 1,6% et 2% pour l'année 2010. La dernière échéance de ce prêt était le 25 avril 2017.

La SEMA a mobilisé fin mai 2011, avec la garantie de la Communauté de Communes (Conseil Communautaire du 17 mars 2011), un prêt de 500 k€ amortissable sur une durée de 8 ans auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté, au taux fixe de 3,55%. La dernière échéance de ce prêt était le 25 mai 2019.

La SEMA a mobilisé en mars 2012, avec la garantie de la Communauté de Communes (Conseil Communautaire du 23 février 2012), un prêt de 300 k€ amortissable sur une durée de 3 ans auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté, au taux fixe de 2,90 %. La dernière échéance de ce prêt était le 25 mars 2015.

La SEMA a mobilisé en mars 2013, avec la garantie de la Communauté de Communes (Conseil Communautaire du 14 mars 2013), un prêt de 350 k€ amortissable sur une durée de 5 ans auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté, au taux fixe de 2,70 %. La dernière échéance de ce prêt était le 25 mai 2018.

La SEMA a mobilisé en avril 2014, avec la garantie de la Communauté de Communes (Conseil Communautaire du 6 mars 2014), un nouveau prêt de 500 k€ amortissable sur une durée de 5 ans auprès de la Caisse d'Épargne de

Bourgogne Franche Comté, au taux fixe de 2,60 %. La dernière échéance de ce prêt était le 25 avril 2019.

En 2020, la SEMA a souscrit un prêt de 1 000 000 € sur une période de 6,5 ans. La communauté de communes s'est portée garante de cet emprunt à hauteur de 80%.

2) Avances

Au 31/12/22 la SEMA n'a encaissé aucune avance.

Le déroulement prévisionnel de l'opération sur l'année 2023 ne prévoit pas le versement d'une avance de trésorerie.

3) Participations et subventions.

Au 31/12/22 la SEMA a encaissé de la Communauté de Communes du Canton de CHAROLLES une participation d'équilibre cumulée de 1 280 000 € à valoir sur sa participation globale.

En 2022, aucune participation n'a été demandée.

A noter que l'opération a bénéficié d'une subvention de la Région Bourgogne d'un montant de 150 000 € (convention SEMA/Région du 12 août 2013), dont la totalité a été encaissée par la SEMA.

IV. COMMENTAIRES SUR LE BILAN FINANCIER PREVISIONNEL FIN D'OPERATION

Le bilan financier prévisionnel fin d'opération révisé au 31 décembre 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 537 536 € avec une participation financière de la Communauté de Communes de 1 280 000 €, inchangée depuis le bilan révisé à la date du 31 décembre 2016.

A noter que cette participation financière s'analyse comme une participation dite « d'équilibre » sans affectation particulière et qu'à ce titre elle n'entre pas dans le champ d'application de la TVA.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le



ID : 071-200071884-20231016-DEL2023_071-DE

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le



ID : 071-200071884-20231016-DEL2023_071-DE

ANNEXE 2

ACQUISITIONS

COM COM GRAND CHAROLAIS / ZAC - PÔLE D'ACTIVITÉS DU CHAROLAIS							OPERATION N°	121		
<i>ETAT DES ACQUISITIONS (ACTES SIGNÉS)</i>										
VENDEUR	DATE ACTE	CADASTRE	SURFACE (m2)	PRIX en €	dont TVA	MONTANT REGLE	DATE REGLT	OBSERVATIONS	RÉEL YC REMPLOI PU €/m2	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	30-oct-08	A 31,242,243,245,275,276,399,404,417,422,424,426,428,430,438,441,466,467,475,477,485,495,499,	143 192,00	215 000,00	0,00	215 000,00	03-nov-08	-	1,50	
DUPONT	09-nov-09	A 251,329,334,433,338,340,303,304,306,310,313,328,329,330,331	122 187,00	37 254,57	0,00	37 254,57	06-nov-09	-	0,30	
ÉCHANGE SEMA/CLÉMENT	09-nov-09	I 491,492,494	28 562,00	8 500,00	0,00	8 500,00	30-oct-09	-	0,30	
CÉDÉ SEMA/CLÉMENT		A 251,329,334,433,338,340,303,304,306,310,313,328,329,330,331	122 187,00							
ACQUIS SEMA/CLÉMENT		I 491,492,494	28 562,00							
BIDAUT CLÉMENT	23-févr-12	A 720	1 874,00	2 734,50	0,00	2 734,50	17-févr-12		1,46	
COMMUNE DE VENENESSE. LES CHAROLLES	23-févr-12	A 722	355,00	1,00	0,00	1,00	17-févr-12			
ÉTAT	15-mai-12	ZA 112, 116, 117, 189 et A 705,706	35 222,00	42 971,00	0,00	42 971,00	24-déc-10	-	1,22	
GLOBAL GECSEL	25-oct-12	ZA 107, A 415	10 950,00	40 000,00	0,00	40 000,00	14-sept-12	-	3,65	
Commune de VENENESSE	30-avr-14	A 634	19	1,00						
ÉTAT	08-oct-20	A 431, 449, 451, 461, 464, 469, 471, 668, 670, 672, 681, 683, 685, 687, 707, 709, 711, 712, 714, 715, 716, 718, 719, I397	4 853	5 920,66					1,22	
TOTAUX			225 027,00	352 382,73	0,00	346 461,07		0,00		
<i>ETAT DES PROMESSES SIGNÉES</i>										
VENDEUR	DATE PROMESSE	CADASTRE	SURFACE (m2)	PRIX PRINCIPAL	LEVÉE D'OPTION		OBSERVATIONS	RÉEL YC REMPLOI PU €/m2		
Commune de VENENESSE		A 634	19	1,00	DATE LIMITE	DATE EFFECTIVE				
TOTAUX			19,00	1,00						
<i>ETAT DES PROMESSES RESTANT À RECUEILLIR</i>										
VENDEUR	DATE PROMESSE	CADASTRE	SURFACE (m2)	PRIX PRINCIPAL	LEVÉE D'OPTION		OBSERVATIONS	RÉEL YC REMPLOI PU €/m2		
					DATE LIMITE	DATE EFFECTIVE				
TOTAUX			0,00	0,00						

SEMA mars-22

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le



ID : 071-200071884-20231016-DEL2023_071-DE

ANNEXE 3

CESSIONS

SEMA COM COM GRAND CHAROLAIS / ZAC - PÔLE D'ACTIVITÉS DU CHAROLAIS									
ETAT DES CESSIONS									
								OPERATION N°	121
ACQUEREUR	DATE ACTE	CADASTRE	SURFACE (m2)	PRIX en €	dont TVA	MONTANT REGLE	DATE REGLT	OBSERVATIONS	PU HT
BOIS DURABLES DE BOURGOGNE	31-oct-08	A 643,645,647	9 847	215 280,00	35 280,00	18 000,00 197 280,00	06-août-08 14-nov-08	AC 1 SUR COMPROMIS (10% HT) SOLDE ACTE	18,28
SIVIGNON	22-mars-12	A 727	5 000	100 188,55	15 188,55	8 500,00 91 690,00	07-juil-11 03-avr-12	AC 1 SUR COMPROMIS SOLDE ACTE	17,00
TERRIER	06-juin-12	A 725	2 300	4 600,00	0,00	4 600,00	18-juil-12	100% ACTE TERRAIN VENDU EN L'ÉTAT	2,00
SCI THIBAP	12-mars-13	A 729,732,734,736	4 827	89 900,00	13 404,50	7 650,00 82 250,00	11-mai-12 19-mars-13	AC 1 SUR COMPROMIS SOLDE ACTE	17,00
SCI FLAURELI MÉTALLERIE CORTIER	17-sept-14	A 742	3 000	60 299,11	9 299,11	60 299,11	19-sept-14	AC 1 SUR COMPROMIS	17,00
THEVENIN DUCROT AVIA	20-juin-14	ZA 130, A1 740	5 964	105 387,16	16 222,16	8 916,50 96 801,72	11-sept-13 19-sept-14	AC 1 SUR COMPROMIS SOLDE ACTE	14,95
THIVENT SAS	29-juil-15	I 517, 519	9 000	181 680,72	28 680,72	181 680,72	30-juil-15	100% ACTE	17,00
CC DU CHAROLAIS HOTEL D'ENTREPRISES	19-sept-16	ZA 107 et 131	7 000,00	100 003,83	15 003,83	100 003,83	21-mars-17	100% ACTE	12,14
SCI DES VÉTÉRINAIRES DE CHAROLLES	06-déc-16	ZA 107 et 131	7 000,00	142 800,00	23 800,00	11 900,00 130 900,00	22-oct-15 06-déc-16	AC CPMROMIS SOLDE ACTE	17,00
STE TRANSPORTS BARNAUD	20-mars-17	A 760	10 000,00	204 000,00	34 000,00	8 500,00 195 500,00	12-avr-16 20-mars-17	AC CPMROMIS SOLDE ACTE	17,00
SARL BERNARD DELAYE	26-avr-17	A 727(p), A 750(p)	5 000,00	102 000,00	17 000,00	8 500,00 93 500,00	21-juil-16 26-avr-17	AC CPMROMIS SOLDE	17,00
THIVENT	21-déc-17	I 521	9 994,00	203 877,60	33 979,60	59 464,63 93 443,90 50 969,40	28-déc-17 18-déc-18 24-juin-19	ACPTTE 1 33% Acpte 2 SOLDE	
VALLOT / SCI LMDG	03-sept-21	A 792	2 500,00	51 000,00	8 500,00	51 000,00	03-sept-21	100% ACTE	17,00
SAS LA BOUTIQUE DU BOIS	25-nov-20	A 764, 720, 748	33 955	692 982	115 447,00	34 552,50 23 171,00 -57 723,50 692 682,00	02-déc-20 18-mai-21 23-sept-21 23-sept-21	AC COMPROMIS CPLT AC CPMROMIS RESTITUTION AC 100% ACTE	17,00
SAS LA BOUTIQUE DU BOIS M.DUCERF Lot 6	19-nov-19	à détacher de A784,431,771p,707p ,709p	10 000,00	204 000,00	34 000,00	17 000,00 204 000,00	25-nov-19 30-août-22	AC COMPROMIS 100% ACTE	17,00
CONSEIL DÉPARTEMENTAL EMPRISE GIRATOIRE RD 17	04-juin-22	I 513,518,520 A 766	2 002	1,00		1,00	10-oct-22	SOLDE	
PIZZONE Lot 4A	10-janv-23	A 807	2281	46 532,40	7 755,40	3 879,40 46 532,00	08-févr-22 10-janv-23	ACPTTE COMPROMIS SOMME TOTALE	17,00
TOTAUX			95 715	2 504 532,37	407 560,87	2 525 444,21			
ETAT DES COMPROMIS EN COURS									
ACQUEREUR	ATE COMPROMI	CADASTRE	SURFACE (m2)	PRIX en €	dont TVA	MONTANT REGLE	DATE REGLT	OBSERVATIONS	PU HT
ETAT	03-avr-19	ZB 189 ZA 138	1 318,00	22 406,00	3 734,34				
TOTAUX			101 316,00	2 573 471,77	419 050,61	2 575 856,61			
TOTAL			197 031,00				SEMA	juin-23	

ANNEXE 4

PARTICIPATIONS

ETAT DES PARTICIPATIONS

121

COMMUNE COM COM GRAND CHAROLAIS
OPERATION PA du Charolais
MODE C.C.A.
CONVENTION 16/06/2008 CONCESSION



DATE DEMANDE	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT VERSÉ	ÉQUILIBRE	SUBVENTION RÉGION	DATE VERSEMENT	ORIGINE	COMMENTAIRES
17-nov-08	245 000	245 000	245 000		22-déc-08	COM COM	AC 1 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRE
7-avr-09	70 000	70 000	70 000		24-avr-09	COM COM	AC 2 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRE
5-mai-10	70 000	70 000	70 000		02-juin-10	COM COM	AC 3 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRE
2-mai-11	70 000	70 000	70 000		27-mai-11	COM COM	AC 4 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRE
7-mai-12	70 000	70 000	70 000		24-mai-12	COM COM	AC 5 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRE
18-avr-13	70 000	70 000	70 000		16-mai-13	COM COM	AC 6 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRE
17-avr-14	70 000	70 000	70 000		29-mai-14	COM COM	AC 7 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRE
-	22 500	22 500		22 500	16-sept-14	RÉGION	AC 1 SUR SUBVENTION 150 K€
-	26 660	26 660		26 660	07-oct-14	RÉGION	AC 2 SUR SUBVENTION 150 K€
8-avr-15	70 000	70 000	70 000		30-avr-15	COM COM	AC 8 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRE
-	100 840	100 840		100 840	26-août-15	RÉGION	AC 2 SUR SUBVENTION 150 K€
29-mars-16	70 000	70 000	70 000		18-avr-16	COM COM	AC 9 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRE
29-juin-17	70 000	70 000	70 000		07-août-17	COM COM	AC 10 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRE
2-août-18	405 000	405 000	405 000		22-oct-18	COM COM	AC 11 SUR PARTICIPATION D'EQUILIBRE
TOTAUX	1 430 000	1 430 000	1 280 000	150 000			

DATE DE MISE A JOUR mars-22

ANNEXE 5

PLAN DE LA ZAC

